

– CAHIER DU PROPRIÉTAIRE –
MODÈLE GÉNÉRIQUE

MA BANDE RIVERAINE, J'EN PRENDS SOIN!

Ce projet a été réalisé conjointement par l'organisme de bassin versant de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (OBV CARA) et le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries.

Organisme de bassin versant de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

Francine Trépanier, directrice générale

Karine Loranger, coordonnatrice des projets et des communications

Marie-Pier Dubois-Gagnon, chargée de projets

Noémie Reny-Racine, finissante au baccalauréat en études de l'environnement (UdS)

Anthony Laforge, étudiant au baccalauréat en développement durable du territoire (Ulaval)

Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries

Sophie Lemire, directrice générale

Louise Jaffré, chargée de projets

Rosalie Fischer, candidate à la maîtrise en gestion systémique des milieux naturels (UdS)

Rosalie Deblois, étudiante à la technique en bioécologie au Cégep de La Pocatière

La réalisation de ce projet a été possible grâce au soutien financier et technique de :



TABLE DES MATIÈRES

NOS ORGANISMES	3
Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption.....	3
Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries	3
PRÉSENTATION DU PROJET	4
LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.....	4
À PROPOS DES BANDES RIVERAINES.....	6
Une bande riveraine, c'est quoi?	6
Quelle est la valeur de votre bande riveraine?	6
Quelle est la réglementation associée aux bandes riveraines?	7
LES BANDES RIVERAINES DE LA RIVIÈRE	8
ÉTAT DE VOTRE BANDE RIVERAINE	10
VOTRE BANDE RIVERAINE EN IMAGES	11
À VOUS DE JOUER	12
CHOISIR SES VÉGÉTAUX.....	14
Les arbres	14
Les arbustes.....	15
Les herbacées.....	16
EXEMPLE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT	17
STABILISER AVANT DE PLANTER	18
Érosion absente ou faible.....	18
Érosion moyenne	18
Érosion forte.....	18
EN FAIRE ENCORE PLUS.....	19
RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES	21
RÉFÉRENCES.....	22

NOS ORGANISMES

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption OBV CARA



Fondée en avril 1983, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA), est un organisme en constante évolution détenant plus de 35 années d'expérience et impliquant des intervenants issus de tous les secteurs d'activités concernés par la gestion de l'eau et du territoire. En 2002, elle a été officiellement reconnue comme organisme de bassin versant (OBV) par le Ministère nommé à cette époque Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Son territoire d'intervention de près de 4 500 km², recoupe ceux de 11 MRC dont les plus importantes sont celles de Matawinie, Montcalm, Joliette, L'Assomption et de Rivière-du-Nord.

Ses principaux mandats sont l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE) ainsi que d'un plan d'action devant être représentatif des préoccupations et des priorités du milieu sur son territoire d'intervention nommé Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) L'Assomption.

Son comité de concertation a identifié 4 problématiques prioritaires sur son territoire :

1. Des plans d'eau en santé et la protection et conservation des écosystèmes aquatiques et riverains
2. Une meilleure gestion des eaux municipales
3. Limiter la progression ou l'introduction d'espèces exotiques envahissantes
4. Acquisition, partage et actualisation des connaissances

Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries ZIP des Seigneuries

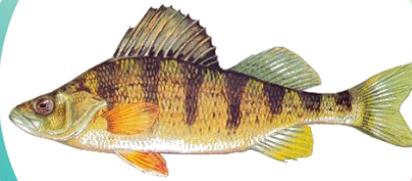
Fondé en juin 2000, le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, des actions visant la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des ressources et usages liés au fleuve Saint-Laurent et ce, dans une perspective de développement durable. Son territoire d'intervention est situé entre l'archipel de Montréal et le delta des Îles de Berthier-Sorel. Son territoire a une superficie de 98 km², représentant 91 km de rives. Il recoupe le territoire de trois MRC : L'Assomption, D'Autray et Marguerite d'Youville.



Ses principaux mandats sont l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE). Ce plan d'action reflète les préoccupations de la communauté, permet de cerner les problématiques environnementales associées au fleuve et de cibler les priorités d'actions sur le territoire du Comité ZIP des Seigneuries. De plus, l'action concertée et l'implication citoyenne sont les moteurs des projets déployés par le Comité.

PRÉSENTATION DU PROJET

Ce cahier **personnalisé** a pour objectif de vous présenter des informations essentielles sur votre bande riveraine et la façon de l'améliorer. La qualité des rives de la rivière Saint-Jean a un impact direct sur la **perchaude** puisqu'elle l'utilise pour sa **reproduction**. En effet, la perchaude a besoin de la **végétation terrestre** se retrouvant sous l'eau au printemps afin d'y accrocher ses œufs. Les perchaudes de la rivière Saint-Jean ont besoin de vous!



LA PERCHAUDE



Nom latin

Perca flavescens



Description physique

Elle peut facilement être identifiée par ses flancs marqués de sept bandes verticales et ses nageoires orangées. Sa taille varie de 10 à 25 cm.



Alimentation

Elle se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques et de petits poissons.



Reproduction

Durant le printemps, entre la mi-avril et le début mai.



Œufs

Les femelles pondent des œufs en un long chapelet gélatineux replié sur lui-même en forme d'accordéon.



Support de ponte

Les œufs sont déposés sur des objets submergés au printemps tels que des arbres morts, des branches d'arbuste ou des racines d'arbre.



Pêche

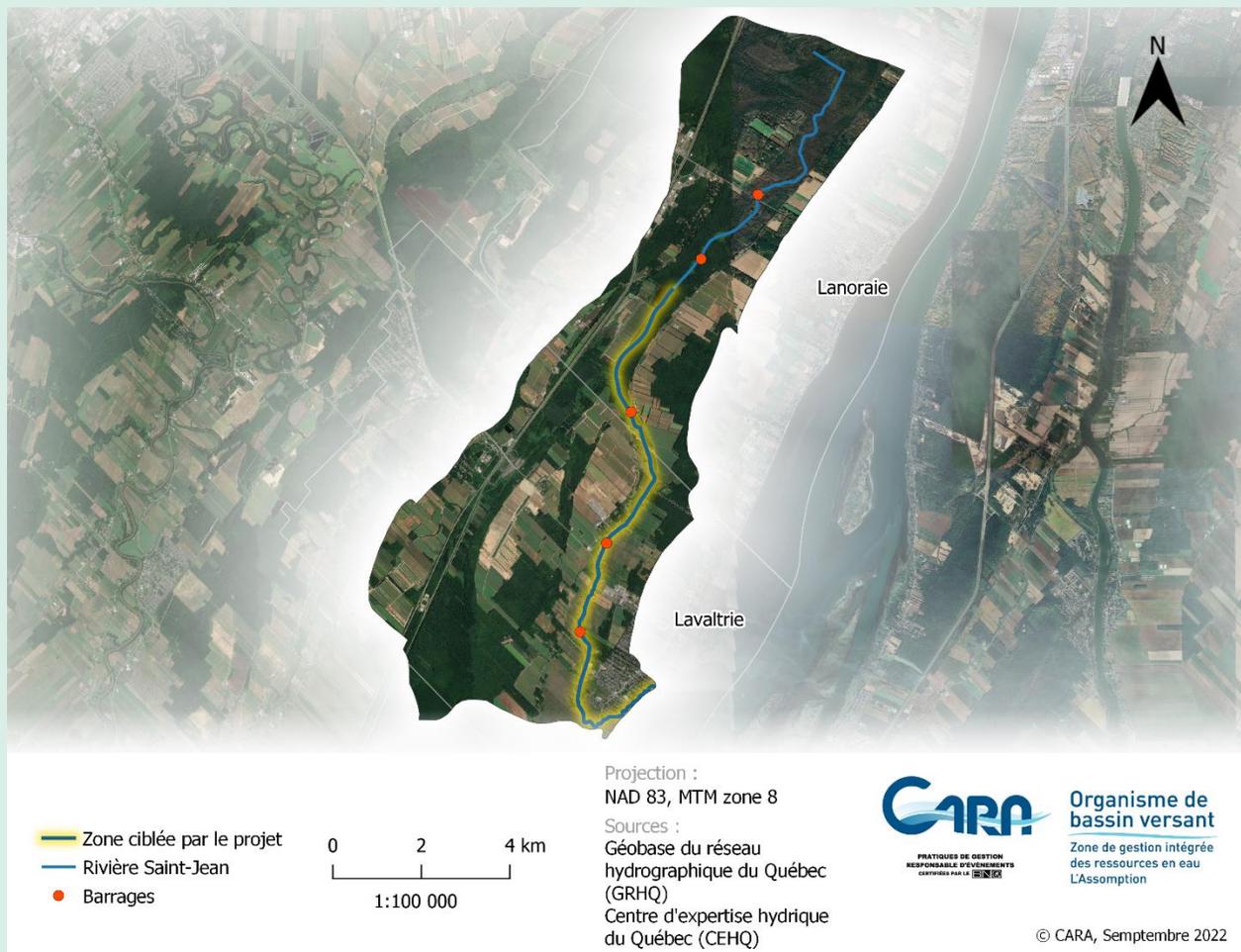
Dans la rivière Saint-Jean, la pêche est permise dès le 1^{er} juillet.



LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

La rivière Saint-Jean, d'une longueur d'environ 22 km, est un **sanctuaire pour plusieurs espèces de poissons**, dont le grand brochet, la perchaude et la barbotte brune. Elle figure parmi les 30 écosystèmes prioritaires du sud de Lanaudière.

La rivière Saint-Jean se situe dans les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie. Elle prend sa source dans les Tourbières-de-Lanoraie et se jette dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Lavaltrie. La rivière Saint-Antoine est son principal tributaire. On dénombre cinq barrages sur la rivière Saint-Jean qui ont été construits entre les années 1979 et 1986 afin d'améliorer l'irrigation des terres agricoles.



À PROPOS DES BANDES RIVERAINES

Une bande riveraine, c'est quoi?

Une bande riveraine est une **bande de végétation naturelle** et permanente bordant un cours d'eau. C'est aussi une zone de transition entre les écosystèmes aquatiques et terrestres. La bande riveraine commence à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, c'est-à-dire l'endroit où les **eaux montent au printemps**, et ce, de façon régulière. Idéalement, la bande riveraine est composée des trois strates de végétation, soit d'arbres, d'arbustes et d'herbacées. Une bande riveraine bien adaptée ou adéquate ne nécessite **aucun entretien**.

Quelle est la valeur de votre bande riveraine?

Une bande riveraine en santé offre plusieurs avantages qui jouent en votre faveur!

Barrière contre l'érosion

Les racines des végétaux augmentent la résistance de la rive face à l'érosion en retenant le sol. La bande riveraine **permet donc d'éviter la perte de terrain**.



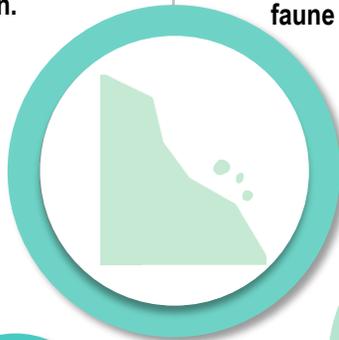
Habitat pour la faune

La bande riveraine **augmente la biodiversité** en constituant un attrait pour la faune. Les végétaux servent aux déplacements, à l'alimentation et d'abri pour la faune. Certains arbustes sont utilisés lors de la reproduction de la perchaude.



Maintien la qualité du paysage

Les végétaux brisent la monotonie du paysage par leur beauté, leurs couleurs et leurs formes.



Protection contre le réchauffement

L'ombre créée par les végétaux surplombant le cours d'eau diminue le réchauffement de l'eau en plus **d'abaisser la température environnante**. L'eau froide contient plus d'oxygène **nécessaire à la faune aquatique**.



Filtre contre les sédiments et les polluants

La végétation freine le ruissellement de l'eau. Une grande partie des sédiments et des polluants sont alors retenus dans la bande riveraine et n'atteignent pas le cours d'eau.



Régule le cycle hydrologique

La végétation sert d'éponge en absorbant l'eau lors des précipitations et libère l'eau emmagasinée par la transpiration. La bande riveraine **diminue donc l'ampleur des inondations et des sécheresses**.



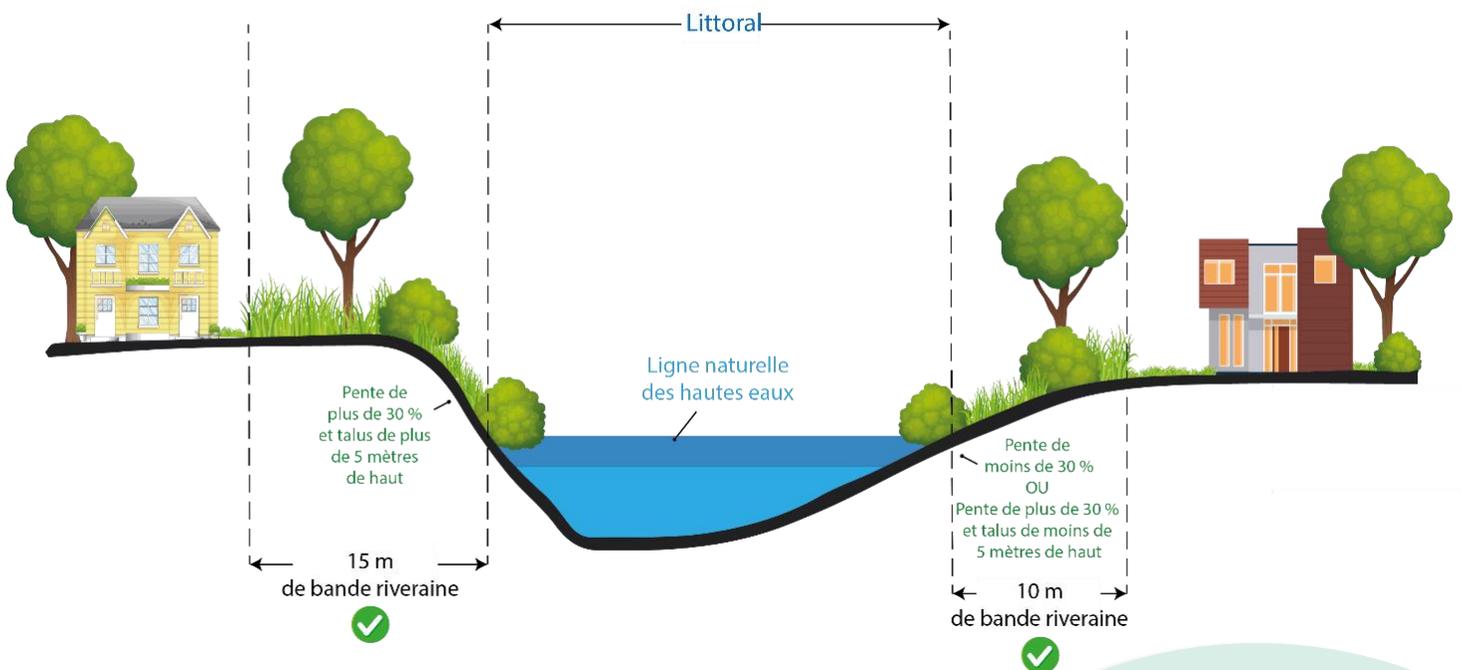
Brise-vent

La bande riveraine diminue la vitesse des vents. Elle **réduit donc les dommages causés aux infrastructures**.



Quelle est la réglementation associée aux bandes riveraines?

- ✓ Les bandes riveraines doivent avoir **10 ou 15 mètres** de profondeur. La profondeur minimale d'une bande riveraine est de **10 mètres** (33 pieds) lorsque le talus a une pente douce (inférieure à 30 %) ou une hauteur de moins de 5 mètres, tandis que la profondeur minimale doit être de **15 mètres** (49 pieds) lorsque le talus a une pente abrupte (supérieure à 30 %) et une hauteur de plus de 5 mètres.
- ✗ Tous les travaux sont interdits dans la bande riveraine sauf quelques exceptions. Il faut **ÉVITER : de tondre, de débroussailler, de brûler ou d'abattre des arbres, d'y mettre des infrastructures, d'épandre de l'engrais, des pesticides et d'aménager une plage.**
- ✓ Il est **possible d'aménager un petit sentier sinueux** de biais à la rive donnant accès au cours d'eau.
- ✓ Il est autorisé d'entretenir une fenêtre de 5 mètres de large dans la végétation en taillant les branches des arbres situés dans le haut du talus, tout en s'assurant de laisser en place les arbres et les arbustes ne nuisant pas à la vue.



La ligne naturelle des hautes eaux, c'est....

- L'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres
- La limite du niveau d'eau lors des inondations aux récurrences de deux ans

LES BANDES RIVERAINES DE LA RIVIÈRE

L'**indice de qualité de la bande riveraine (IQBR)** a été utilisé afin d'évaluer la capacité du milieu riverain à remplir ses rôles. Cet indice est basé sur le pourcentage de **recouvrement des trois strates de végétation** (arbres, arbustes, herbacées) et de la présence de **perturbations** (surface engazonnée, infrastructures, etc.) auxquelles un facteur de pondération est associé. L'IQBR permet d'obtenir un résultat situé entre 17 et 100. Plus le résultat est élevé, plus la bande riveraine est de bonne qualité.

Près de 70 % des bandes riveraines de la rivière Saint-Jean, entre son embouchure au fleuve Saint-Laurent et la limite d'un étang d'irrigation à Lanoraie, sont classifiées comme étant de faible ou de moyenne qualité (35 % et 34 %, respectivement). Les bandes riveraines résiduelles ont un IQBR de très faible qualité (14 %), de bonne qualité (7 %) et d'excellente qualité (10 %). Il y a présence d'érosion des berges sur 90 % des terrains caractérisés et l'érosion était de forte intensité dans la majorité des cas. La présence d'une plante exotique envahissante est confirmée pour 77 % des rives visitées.

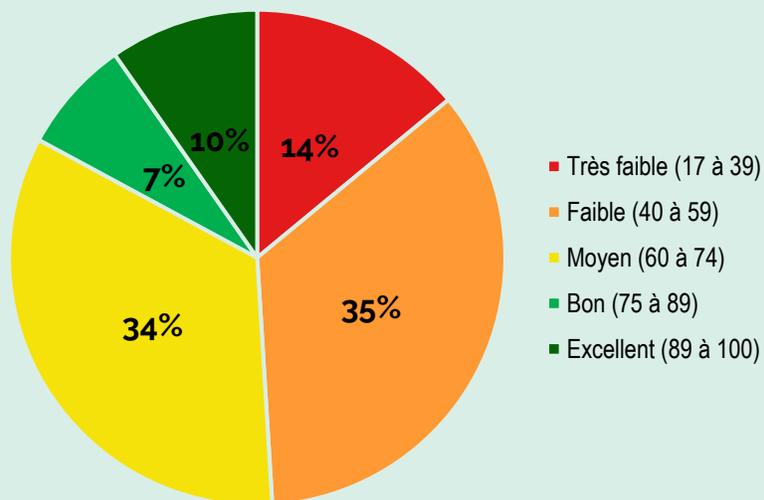


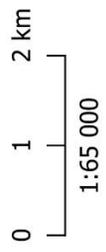
Figure 1. Répartition des classes de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) le long d'un tronçon de la rivière Saint-Jean situé entre son embouchure au fleuve Saint-Laurent et la limite d'un étang d'irrigation à Lanoraie.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Une **plante exotique envahissante** est une plante introduite, volontairement ou non, hors de son aire de répartition naturelle. Elle colonise et domine rapidement son nouvel habitat au détriment des espèces indigènes.



- Excellent (90-100)
- Bon (75-89)
- Moyen (60-74)
- Faible (40-59)
- Très faible (17-39)



Projection :
 NAD 83, MTM zone 8
 Sources :
 Unité d'évaluation de la
 matrice graphique de la MRC
 de D'Autray



Organisme de bassin versant
 Zone de gestion intégrée
 des ressources en eau
 L'Assomption

© CARA, Septembre 2022

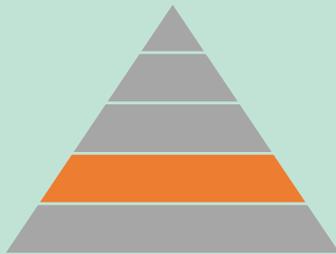
Figure 2. Indice de qualité des bandes riveraines (QBR) longeant le tronçon de la rivière Saint-Jean situé entre son embouchure au fleuve Saint-Laurent et la limite d'un étang d'irrigation à Lanoraie.

ÉTAT DE VOTRE BANDE RIVERAINE

Selon nos observations, les résultats de votre bande riveraine sont les suivants :



L'IQBR de votre bande riveraine est de **59** étant donné qu'elle est composée majoritairement de **pelouse entretenue**. Le terrain n'est donc que très peu maintenu contre l'érosion.



La qualité de votre bande riveraine est **faible**. Afin de l'améliorer, vous pourriez planter des arbustes sur la portion actuellement engazonnée.



La profondeur actuellement végétalisée de votre bande riveraine est de **5 mètres** (16 pieds). Selon la réglementation, votre bande riveraine devrait mesurer minimalement **10 mètres** (33 pieds) étant donné que la hauteur de votre talus est de moins de 5 mètres et que sa pente est abrupte (> 30%).



Il y a de l'érosion à une intensité **forte** en bordure de votre terrain.

PSITT....

N'entreposez pas vos **rognures de gazon** et vos **résidus ligneux** dans la bande riveraine. Leurs décompositions contribuent à la pollution des cours d'eau! Il est plutôt conseillé de les laisser au sol lors de la tonte (herbicyclage) ou de s'en débarrasser via le compostage, service offert par votre Municipalité.



VOTRE BANDE RIVERAINE EN IMAGES



Une grande partie de votre bande riveraine est composée de **pelouse entretenue**. Malgré la présence d'arbustes et d'arbres, leur abondance est insuffisante afin de permettre à la bande riveraine de remplir pleinement ses fonctions, telles que la stabilisation de votre terrain. Il serait recommandé de **planter des arbustes** et de **cesser de tondre** la pelouse dans cette bande. En absence d'entretien, la végétation indigène devrait également s'implanter naturellement.

Il y a certaines **infrastructures et perturbations** dans votre bande riveraine. On y retrouve un petit cabanon, un potager, un rond de feu et un poulailler. La présence d'un poulailler dans la bande riveraine est interdite dans la réglementation en vigueur. Votre poulailler doit se trouver à au moins 10 mètres (33 pieds) de la rivière afin d'éviter toute forme de contamination. Il faudrait donc le déplacer en dehors de la bande riveraine. Si possible, il faudrait faire la même chose avec les autres perturbations se trouvant dans votre bande riveraine.



En bordure de la rivière, la majeure partie de votre terrain **s'érode à une intensité forte**. Sans intervention, l'érosion risque de s'intensifier avec le temps et causer des pertes de terrain importantes. Cette problématique est accentuée par le manque de végétation retenant le sol. La pelouse présente dans votre bande riveraine contient très peu de racines. Afin de stabiliser rapidement votre rive, il est recommandé de planter quelques arbustes indigènes sur la portion engazonnée de votre bande riveraine. Vous pourriez également envisager des travaux de stabilisation de pente.

À VOUS DE JOUER

En tant que propriétaire riverain, il est de votre responsabilité de préserver ou de restaurer une bande riveraine conforme et en santé. Actuellement, votre bande riveraine est **non conforme**. Afin d'en améliorer la qualité, voici quelques conseils pratiques à votre portée :



- ✓ **Cessez de tondre la pelouse dans votre bande riveraine**
 - Simple et rapide
 - La nature fera son œuvre
- ✓ **Profitez-en pour repenser l'aménagement de votre terrain**
 - Éliminez ou déplacez toutes perturbations (matériaux, bois de chauffage, foyer, etc.). Pensez aussi à couper les arbres morts sur votre terrain avant qu'ils tombent.
 - Lorsque possible, relocalisez le cabanon ou le spa au-delà de la bande riveraine. Sinon, compensez la superficie occupée par les infrastructures en élargissant une portion de la bande riveraine.
 - Communiquez avec votre Municipalité pour obtenir de l'information quant aux permis nécessaires à la coupe d'arbres et la relocalisation de bâtiments.



- ✓ **Inspirez-vous de la nature et optez pour des espèces indigènes adaptées à votre terrain.**
 - Les végétaux indigènes poussant naturellement au Québec sont adaptés à notre climat, ont un meilleur taux de survie et nécessitent peu d'entretien.
 - Les plantes exotiques envahissantes sont une menace pour l'intégrité des écosystèmes.
- ✓ **Évaluez les conditions physiques de votre terrain : lumière, superficie, type de sol, zone de rusticité, etc., afin de planter les bons végétaux.**
- ✓ **Sélectionnez des végétaux dans chacune des 3 strates : arbres, arbustes et herbacées.**



✓ Réalisez un plan d'aménagement

- Vous pouvez le faire vous-même ou demander l'aide d'un professionnel
- Évaluez la quantité de végétaux nécessaire
- Localisez les bâtiments et aménagements existants

✓ Il ne reste plus qu'à planter!

- Plantez au printemps jusqu'à la fin du mois de juin ou à l'automne dès la mi-août.
- Disposez les plants en quinconce, décalés d'une rangée à l'autre, sur votre terrain et procédez à la plantation.
- Si vous plantez sur un terrain gazonné, il suffit de planter directement dans le sol en détournant la surface nécessaire à la plantation.
- Pensez à arroser vos végétaux après la mise en terre et de façon régulière dans les semaines suivantes (2-3 fois par semaine)
- Vous pourrez désherber légèrement le pourtour des végétaux pour favoriser leur implantation et ne taillez que le bois mort.

Plantation en quinconce



Besoin de soutien pour passer à l'action?

Vous pouvez communiquer avec votre Municipalité, l'organisme de bassin versant de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (OBV CARA) et le Comité ZIP des Seigneuries.



CHOISIR SES VÉGÉTAUX

Les arbres

Les arbres permettent de stabiliser le terrain, servent de brise-vent naturel et créent de l'ombre. Ils doivent être plantés sur le replat de votre terrain afin d'éviter qu'ils ne se décrochent et chutent dans l'eau. Voici une suggestion d'arbres à planter dans la bande riveraine :

	Description	Hauteur (m)	Exposition	Humidité du sol
 <p>Amélanchier du Canada <i>Amelanchier canadensis</i></p>	<p>Petit arbre ayant une floraison printanière de coloration blanche et spectaculaire; produit des fruits pourpres appréciés des oiseaux</p>	5 à 10		Moyenne
 <p>Bouleau jaune <i>Betula alleghaniensis</i></p>	<p>Grand arbre à l'écorce dorée; arbre emblématique du Québec; ses semences servent de nourriture pour les oiseaux</p>	15 à 25	 	Moyenne à élevée
 <p>Érable rouge <i>Acer rubrum</i></p>	<p>Grand arbre s'adaptant à tout type de sol; magnifique coloration rouge écarlate à l'automne</p>	18 à 20	 	Moyenne à élevée
 <p>Mélèze Laricin <i>Larix laricina</i></p>	<p>Aiguilles vert tendre et très douces au toucher; aiguilles tombant à l'automne</p>	18 à 21		Faible à élevée
 <p>Sorbier d'Amérique <i>Sorbus americana</i></p>	<p>Petit arbre à floraison blanche au début de l'été; grappes de baies orangées très appréciées des oiseaux</p>	3 à 9		Moyenne



Comestible



Attire la faune, dont les oiseaux



Soleil



Mi-ombre

Les arbustes

Les arbustes deviennent des supports de ponte pour les œufs de perchaude, agissent comme barrière contre l'érosion et retiennent les sédiments ainsi que les polluants avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau. Voici une suggestion d'arbustes à planter dans la bande riveraine :

	Description	Hauteur (m)	Exposition	Humidité du sol
 <p>Bleuet à feuilles étroites <i>Vaccinium angustifolium</i></p>	<p>Floraison estivale de couleur blanche attirant les pollinisateurs; fruit bleu très savoureux; coloration automnale écarlate</p>	0,2 à 0,6	 	Faible à moyenne
 <p>Cornouiller stolonifère <i>Cornus stolonifera</i></p>	<p>Tiges rouges; floraison estivale de couleur blanche, suivie de fruits blancs attirant les oiseaux; excellent pour stabiliser les berges</p>	1 à 3	 	Faible à élevée
 <p>Millepertuis de Kalm <i>Hypericum kalmianum</i></p>	<p>Arbuste buissonnant de forme arrondi; floraison estivale très abondante</p>	0,8 à 0,9		Faible
 <p>Ronce odorante <i>Rubus odoratus</i></p>	<p>Floraison estivale produisant de grosses fleurs roses très jolies; fruits comestibles ressemblant aux framboises</p>	1 à 2	 	Moyenne à élevée
 <p>Saufe à tête laineuse <i>Salix eriocephala</i></p>	<p>Excellent pour stabiliser les berges; adapté aux conditions les plus difficiles</p>	1,25 à 1,5	 	Moyenne à élevée



Comestible Propice pour la perchaude



Attire les pollinisateurs



Fleurs attrayantes



Attire la faune, dont les oiseaux



Soleil



Mi-ombre



Ombre



SAVIEZ-VOUS QUE ...

Le cornouiller stolonifère est souvent utilisé par la perchaude comme **support de ponte**. Il est donc important de le planter dans le bas du talus.



Les herbacées

Les herbacées permettent de couvrir le sol rapidement au printemps et de filtrer les eaux de ruissellement. Voici une suggestion d'herbacées à planter dans la bande riveraine :

	Description	Hauteur (m)	Exposition	Humidité du sol
 <p>Ancolie du Canada <i>Aquilegia canadensis</i></p>	 <p>Floraison printanière de fleurs rouges au cœur jaune; source de nectar pour les colibris; feuillage vert bleuté</p>	0,3 à 0,6	 	Faible à moyenne
 <p>Asclépiade commune <i>Asclepias syriaca</i></p>	 <p>Très importante pour la reproduction du papillon monarque; floraison estivale de couleur rose</p>	0,9 à 1		Faible à moyenne
 <p>Aster de Nouvelle-Angleterre <i>Eurybia novae-angliae</i></p>	 <p>Floraison estivale persistante à l'automne; fleurs violacées au cœur jaune attirant les pollinisateurs</p>	0,5 à 1,5		Faible à moyenne
 <p>Monarde fistuleuse <i>Monarda fistulosa</i></p>	 <p>Floraison estivale de couleur lilas attirant les pollinisateurs; légèrement parfumée</p>	0,45 à 0,9		Moyenne
 <p>Onoclée sensible <i>Onoclea sensibilis</i></p>	 <p>Magnifique fougère de coloration vert tendre à l'ombre, mais prenant une teinte plus foncée lorsque exposée au soleil</p>	0,7 à 0,9	 	Faible à élevée



Flieurs attrayantes



Attire les pollinisateurs



Permet une vue sur la rivière



Soleil



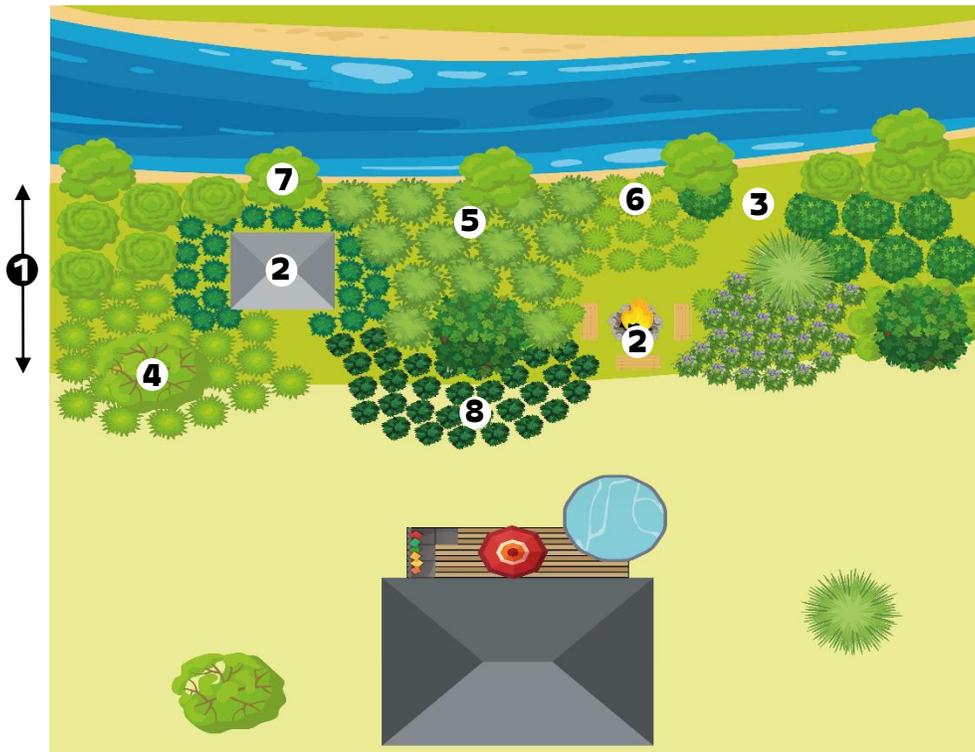
Mi-ombre



Ombre

EXEMPLE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT

Voici un exemple d'aménagement avec les éléments à considérer dans la réalisation d'un plan.



- 1** Profondeur réglementaire de la bande riveraine
Infrastructures présentes avant l'aménagement de la bande riveraine. Idéalement, les infrastructures seraient déplacées hors de la bande riveraine. Cependant, lorsqu'elles sont trop complexes à déplacer, il est possible de planter autour et de compenser leur superficie (voir #8)
- 2**
- 3** Petit sentier sinueux de biais à la rive
- 4** Arbre planté sur le replat du terrain afin d'éviter son décrochement
- 5** Haie d'arbustes en bordure du talus servant de barrière contre l'érosion
- 6** Fenêtrure végétale afin de conserver une visibilité sur le cours d'eau grâce à des végétaux de petite taille
- 7** Arbustes plantés dans le bas du talus afin d'être utilisés comme support de pont pour la perchaude
- 8** Élargissement d'une portion de la bande riveraine afin de compenser la superficie occupée par les infrastructures

STABILISER AVANT DE PLANTER

Selon la dégradation de votre rive, les actions nécessaires au rétablissement de votre bande riveraine ne seront pas les mêmes. Dans les cas d'érosion plus sévère, il est possible que des travaux mécaniques soient requis pour stabiliser votre rive et préparer adéquatement votre terrain avant la plantation de végétaux.

Vous retrouverez l'intensité de l'érosion de votre rive dans la section « état de votre bande riveraine » (p. 10)



Érosion absente ou faible

En l'absence de problématique importante, la **plantation** est la meilleure solution pour stabiliser votre rive et prévenir sa détérioration. Planifiez adéquatement votre aménagement et sélectionnez des végétaux indigènes. Vous pouvez faire appel à des professionnels pour ces travaux ou les réaliser de manière autonome.



Érosion moyenne

Si la situation se complexifie et qu'il y a présence de décrochement mineur ou moyen, la **plantation**, en particulier d'**arbustes**, améliorera la stabilité de votre terrain. Pour de meilleurs résultats, des **techniques de génie végétal** telle que l'installation de toiles de coco ou de matelas de branches, pourraient être utilisées en complémentarité à la plantation. Ces travaux nécessiteront l'intervention de professionnels et **des autorisations seront requises avant le début des travaux.**



Érosion forte

Enfin, si votre rive est partiellement décrochée ou affaissée et que les racines des arbres sont exposées, la plantation ne sera probablement pas suffisante pour freiner l'érosion. Des **travaux mécaniques** seront nécessaires pour adoucir la pente et l'expertise de professionnels sera requise. **Des autorisations de votre Municipalité et des Ministères concernés devront être obtenues avant le début des travaux.**

EN FAIRE ENCORE PLUS

En tant que propriétaire riverain, vous êtes aux premières loges afin de protéger la rivière Saint-Jean. C'est pourquoi il est possible d'en faire encore plus en posant les actions suivantes :



1

Disposer de votre eau de piscine au bon endroit!

L'évacuation dans les cours d'eau des eaux de vidange et de nettoyage à contre-courant (*backwash*) des piscines constitue une menace pour les écosystèmes et la vie aquatique. Il est recommandé de **rejeter ces eaux sur votre propre terrain**. Le sol filtrera une partie des contaminants présents dans celles-ci.

2

Bien gérer son eau de pluie!

En grande quantité, les eaux de pluie ruissellent à la surface du sol avant de terminer leur course dans les cours d'eau avoisinants. Elles peuvent contenir des substances nocives pour la qualité de l'eau, telles que des pesticides, des engrais et des métaux lourds, en plus de possiblement causer ou accentuer l'érosion des berges. Pour préserver la qualité des cours d'eau, il est préférable de récupérer l'eau de pluie. La récupération de ces eaux permet de réduire votre consommation d'eau potable, constitue une réserve d'eau non chlorée pour arroser vos plantes, en plus de retenir les substances nocives via l'infiltration lente dans le sol. De plus, cela vous permet de ne plus être dépendant de l'horaire d'arrosage de votre municipalité. Afin de récupérer l'eau de pluie, il suffit de :

- 1) Connecter votre système de gouttières à un **baril récupérateur d'eau de pluie**;
- 2) Aménager un **jardin de pluie** dans une dépression sur votre terrain ou de le relier au système de gouttières;
- 3) **Limiter les surfaces imperméables** sur votre terrain tel que l'asphalte, le béton et les sols compactés.



3



Contrôler la propagation des plantes exotiques envahissantes!

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des **principales menaces pour les écosystèmes**. Elles ont de nombreux effets négatifs, tant sur le plan environnemental, économique que social. Parmi ces impacts, il y a la perte de biodiversité locale, la dégradation des écosystèmes, la perte des fonctions écologiques et l'entrave aux activités récréatives. Pour se débarrasser des plantes exotiques envahissantes, il faut **régulièrement** :

- 1) Les identifier et les localiser sur votre terrain;
- 2) Retirer adéquatement l'entièreté de la plante (feuilles, tiges, racines, etc.);
- 3) Les jeter aux ordures en les mettant dans des sacs de plastique.

Il est important de ne pas les jeter dans le compost ou dans la nature et de revégétaliser rapidement la zone contrôlée avec des plantes INDIGÈNES.

Il y a deux plantes exotiques envahissantes sur votre terrain :

- 1) l'**anthriscue des bois**
- 2) l'**érable à Giguère**.

Voici quelques informations vous permettant de les reconnaître.



Anthriscue des bois (*Anthriscus sylvestris*)

Plante herbacée bisannuelle originaire de l'Eurasie. Elle se propage par ses graines et par les bourgeons latéraux situés sur sa racine principale.

Sachez la reconnaître

1. Feuilles composées ressemblant à des fougères
2. Petites fleurs blanches en ombelle dès le mois de mai
3. Petites graines brunes
4. Tiges creuses et poilues



Érable à Giguère (*Acer negundo*)

Arbre originaire de l'Ouest canadien. C'est un érable à l'allure particulière. Il se propage par son abondante production de samares.

Sachez le reconnaître

1. Feuilles composées et comportant des lobes irréguliers
2. Produit des samares
3. Écorce brun grisâtre



Pour avoir plus d'informations sur l'identification des plantes exotiques envahissantes, vous pouvez aller consulter le site *Sentinelle* : <https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/Catalogue/ConsulterCatalogue.aspx>



RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Nos organismes

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption – <https://www.cara.qc.ca/>

Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries – <https://zipseigneuries.com/>

La bande riveraine

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption – <https://www.cara.qc.ca/expertise-et-realizations/les-bandes-riveraines/>

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec – <https://banderiveraine.org/>

Conseil des bassins versants des Mille-Îles – <https://cobamil.ca/gestes-citoyens-2/bande-riveraine/>

Choisir et acheter ses végétaux

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec – <http://vegetaux.fihq.com/>

Aiglon Indigo – <https://www.aiglonindigo.com/>

Pépinière Rustique – <https://pepiniererustique.ca/>

Pépinière Villeneuve – <https://pepinierrevilleneuve.com/>

Pépinière Lemay (grossiste) – <https://www.pepinierelemay.com/>

Ville de Lavaltrie

Service aux citoyens – <https://www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens/environnement>

Permis – <https://www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens/urbanisme-permis-et-certificats-dautorisation>

Municipalité de Lanoraie

Service aux citoyens – <https://www.lanoraie.ca/fr/environnement>

Permis – <https://www.lanoraie.ca/fr/permis-certificats-et-formulaires>

Eau de piscine

Conseil des bassins versants des Mille-Îles – <https://cobamil.ca/gestes-citoyens-2/piscines/>

La récupération de l'eau de pluie

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie – <https://obvaj.org/citoyens/les-bonnes-pratiques/leau-de-pluie-et-de-ruissellement/>

Plantes exotiques envahissantes

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption – <https://www.cara.qc.ca/expertise-et-realizations/lutte-contre-les-plantes-exotiques-envahissantes/>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>

Outil Sentinelle – <https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/>

RÉFÉRENCES

- Côté, C. (2006). *Suivi de la montaison de la perchaude Perca flavescens et caractérisation des rives de la rivière Saint-Jean, Lavaltrie, 2005*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière.
- Comité de bassin de la rivière Chaudière. (2010). *La bande riveraine, un écosystème à sauvegarder*. Récupéré de https://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2013/12/Panneauinterpretation_Final.pdf [Brochure]
- Dumas, R. 2009. *Le maintien des écosystèmes dans le Québec habité: un héritage pour les générations futures*. *Urbanité*. p. 24-26.
- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec. (2013). *Plantation et entretien d'une bande riveraine: pour une restauration durable*. Récupéré de http://www.grobec.org/pdf/action/Plantation_et_entretien_bande_riveraine_Pour_une_restoration_durable.pdf [Brochure]
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (13 mai 2021). *Perchaude*. Récupéré de <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/poissons/perchaude.jsp>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015). *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Récupéré de <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-interpretationPPRLPI.pdf>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (13 mai 2021). *Indice de qualité de la bande riveraine (IQBR)*. Récupéré de https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/index.htm
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (13 mai 2021b). *Protocole d'évaluation et méthode de calcul de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR)*. Récupéré de https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/protocole.htm
- Mingelbier, M., Brodeur, P., & Morin, J. (2005). *Recommandations concernant les poissons et leur habitats dans le Saint-Laurent fluvial et évaluation des critères de régularisation du Système lac Ontario - Saint-Laurent*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la recherche sur la faune
- MRC Roussillon. (2019). *Mon voisin, le cours d'eau: l'importance de la bande riveraine*. Récupéré de https://roussillon.ca/wp-content/uploads/2019/05/MRC_CoursEAU_Depliant_VF_web.pdf
- Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie. (27 juillet 2021). *La bande riveraine*. Récupéré de <http://obvaj.org/les-bonnes-pratiques/la-bande-riveraine/>
- Organismes de bassins versants du Québec. (4 novembre 2021). *L'eau de pluie et le ruissellement*. Récupéré de https://cobamil.ca/wp-content/uploads/2018/03/L_eau_et_le_ruissellement.pdf [Brochure]
- Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. (4 novembre 2021). *Bien gérer son eau de pluie*. Récupéré de <https://obvfleuvestjean.com/wp-content/uploads/2021/09/Guide-eau-de-pluie.pdf> [Brochure]
- Plourde-lavoie, P., & Sirois, P. (2016). *Revue et synthèse de la littérature scientifique sur la reproduction et les habitats des poissons fourrages de la zone littorale du lac Saint-Jean*. Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées, Université du Québec à Chicoutimi
- Saint-Jacques, N., & Richard, Y. (1998). *Développement d'un indice de qualité de la bande riveraine: application à la rivière Chaudière et mise en relation avec l'intégrité biotique du milieu aquatique*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques.



**Corporation de l'Aménagement de la
Rivière l'Assomption**

Marie-Pier Dubois-Gagnon
Chargée de projets
450 755-1651 poste 106
mpdubois@cara.qc.ca



**Comité Zone d'Intervention Prioritaire des
Seigneuries**

Louise Jaffré
Chargée de projets
450 713-0887
l.jaffre@zipseigneuries.com

